

Une organisation, une institution, une fonction n'existent pas seulement en soi. Elles sont aussi et peut-être d'abord à l'image de ceux qui les composent ou les occupent.

Le Conseil National de la Sécurité Routière a des missions et des objectifs précis fixés par la loi, mais je suis convaincu qu'il sera d'abord ce que nous en ferons ensemble : instance vaguement consultative ou autorité de poids capable d'être entendue et de peser sur les décisions gouvernementales. A nous d'en décider.

La Sécurité Routière est à la fois affaire de règle et de code mais aussi de comportement.

Par nos travaux, nous essaierons de proposer des mesures qui amélioreront les règles et les codes, encore que sur ce plan, l'arsenal soit déjà très complet.

Il reste néanmoins quelques grands chantiers qui vont de l'amélioration encore nécessaire des moyens de contrôle (vitesse, alcool) à la conduite des personnes âgées en passant par la question du taux d'alcoolémie légal, la conduite sous stupéfiants, la qualité du réseau routier, la création d'une police de la route ou bien l'utilisation systématique des feux de croisement, débat qui semble-t-il agite en ce moment beaucoup de monde.

Cette liste n'est évidemment pas exhaustive et j'attends de chacun d'entre vous de propositions pour ouvrir éventuellement d'autres chantiers.

Quant à la question du comportement, elle est au coeur de la problématique de la sécurité routière.

La violence routière débute avant même la conduite dangereuse ou irresponsable, elle est déjà dans les mots. J'ai déjà eu l'occasion de dire à quel point cette agressivité au volant si souvent dénoncée est en effet tout à la fois extrêmement choquante et franchement inadmissible.

Nous sommes là, en France, les tristes champions d'attitudes qui n'ont guère d'équivalent chez la plupart de nos voisins ou aux ETATS UNIS. Les propos sexistes, voire racistes, les insultes ou injures doublés de gestes qui se joignent à la parole, les bagarres qui finissent parfois tragiquement, autant de comportements malheureusement banals qui ne

font pas franchement honneur à notre pays. Comment conduire sereinement et prudemment quand on est capable d'un instant à l'autre de basculer dans une sorte d'hystérie dangereuse et irresponsable.

Pour y remédier, une seule solution : l'éducation, qui ne débute pas seulement au moment de l'apprentissage de la conduite, mais bel et bien dès la plus tendre enfance au sein de la famille. Dans ce domaine comme dans bien d'autres, l'enfant devenu adulte ne fera que reproduire le modèle de parents qui l'ont conduit pendant des années.

A côté de l'arsenal répressif indispensable à l'amélioration de la sécurité routière, il est donc très important d'insister sur la nécessaire responsabilisation de chacun. Et là également, cette responsabilisation doit commencer très tôt pour le jeune enfant au sein de la famille. Le responsabiliser, c'est lui faire comprendre, dès qu'il est en âge de traverser une rue, qu'il est lui aussi responsable de sa vie. Il ne s'agit pas de courir sans regarder pour aller chercher un ballon sur le trottoir d'en face ou même se précipiter imprudemment à la sortie de l'école pour aller retrouver ses parents.

Chacun est responsable d'une partie de la sécurité routière, qu'il soit piéton, cycliste, motocycliste, automobiliste ou chauffeur de poids lourds, responsable de sa vie et de celle des autres.

Il faut donc s'attacher particulièrement à cette phase d'éducation, en pré-apprentissage de la conduite et à cette formation a minima qui doit être faite à l'école et dans le premier cycle du collège.

Enfin, pour que la sécurité routière devienne plus encore qu'aujourd'hui l'affaire de tous, il faut poursuivre la réflexion sur les formes de communication, notamment à travers les médias, presse écrite, radio, télévision.

C'est pourquoi le conseil national de la sécurité routière s'est doté d'une mission d'information chargée de réfléchir et de proposer à la délégation interministérielle notamment, une approche de la communication qui lui permette d'être plus efficace encore.

Avant de faire le point sur la situation de la sécurité routière aujourd'hui avec le délégué interministériel et de donner la parole à qui souhaite la

prendre, je vous donne quelques éléments d'information sur le mode de fonctionnement que j'aimerais instituer pour notre conseil.

Conformément à la loi, il devra se réunir au minimum 4 fois par an en séance plénière (je vous donnerai la date des prochaines réunions à la fin de celle-ci). La mission d'information elle-même devrait se réunir au moins huit fois par an et je propose que soit créés des groupes de travail, en fonction des différents chantiers que nous voulons ouvrir. Ces groupes de travail étant chargés de faire un rapport à la réunion plénière suivante.

Je vais donc donner la parole à Monsieur HEITZ, le délégué interministériel. Après quoi, je souhaite que chacun puisse s'exprimer, dire éventuellement ce qu'il pense de l'organisation que je propose et dire quelles sont les thématiques sur lesquelles il faut immédiatement travailler.

Robert NAMIAS